



SÉCURITÉ ET CIVISME

Participation citoyenne

Publié le 11 avril 2024

Dispositif "participation citoyenne"

La commune adhère au dispositif « Participation citoyenne », par délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023.

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, ce dispositif a pour objectifs :

- > de développer auprès des habitants une culture de la prévention de la délinquance,
- > de favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population,
- > d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

A l'issue de la réunion publique du 16 décembre 2023, 9 habitants se sont montrés intéressés pour devenir des « citoyens référents ». Ils recevront une information spécifique dispensée par les forces de sécurité pour les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à avoir lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale. Ils n'auront pas à faire de rondes ou de patrouilles, mais seront invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui leur paraissent suspects. D'autres citoyens référents sont toujours recherchés pour d'autres secteurs.

Plus d'infos sur : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/elus/renforcez-la-securite-sur-votre-territoire-avec-la-participation-citoyenne

Inscriptions pour être "citoyens référents" : Police municipale 1, rue de Kerbouchard / 02.40.23.91.99. / policemunicipale@mairie-batzsurmer.fr / Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25